

Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

JOURNEE DES DROITS DE L'HOMME

CELEBRATION DU DEUXIEME ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA DECLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre, à titre d'information, à la Commission des droits de l'homme le rapport suivant relatif à la célébration du deuxième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce rapport est basé sur les communications des Etats Membres, les rapports officiels de l'UNESCO et des Centres d'information des Nations Unies et les communications d'organisations non gouvernementales.
2. Le 20 octobre 1950, le Secrétaire général des Nations Unies adressait aux Gouvernements des Etats Membres une lettre dans laquelle il leur rappelait "qu'il y aura deux ans le 10 décembre 1950 que les Nations Unies ont adopté à Paris la Déclaration universelle des droits de l'homme. A l'occasion de cet anniversaire, il convient de rappeler la haute portée de cet événement et de nous souvenir que nous nous sommes engagés et sommes toujours fermement résolus à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans toutes les parties du monde où s'exerce l'influence de l'Organisation des Nations Unies".
3. Le Secrétaire général rappelait également aux Etats Membres qu'au moment de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale, aux termes de la résolution 217 D (III) a recommandé aux "Gouvernements des Etats Membres de manifester leur fidélité à l'Article 56 de la Charte en ne négligeant aucun des moyens en leur pouvoir pour publier soigneusement le texte de la Déclaration et ensuite pour faire en sorte qu'il soit distribué, affiché, lu et commenté principalement dans les écoles et autres établissements d'enseignement, sans autre distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires."

4. Dans la même lettre le Secrétaire général rappelait que le texte de la Déclaration universelle a été traduit dans un grand nombre de langues et a fait l'objet d'une très large diffusion au cours des deux dernières années et que la Journée des droits de l'homme, marquant le premier anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle, a été célébrée dans diverses parties du monde. Il attirait également l'attention sur l'influence que la Déclaration a exercée, tant sur les dispositions législatives prises par les Etats Membres que sur les mesures collectives auxquelles ils se sont associés par l'intermédiaire des organes des Nations Unies.

5. Le Secrétaire général attirait, en conclusion, l'attention des Gouvernements sur le fait que parmi les dix points du programme de vingt ans destiné à assurer la paix, qu'il a recommandés, l'un avait pour titre : "Développement continu et vigoureux de l'activité des Nations Unies en vue de promouvoir dans le monde l'observation et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et il affirmait sa conviction que la "Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de 1948, est destinée à devenir l'un des grands documents de l'histoire." Il invitait les Etats Membres à proclamer le 10 décembre 1950 comme Journée des droits de l'homme et à "engager les écoles et établissements d'enseignement supérieur à marquer cette occasion par des solennités et des cérémonies publiques appropriées."

6. Un peu plus tard, l'Assemblée générale, aux termes de la résolution 423 (V), adoptée le 4 décembre 1950, sur le rapport de la Troisième Commission (A/1559), invitait tous les Etats et toutes les organisations intéressées à proclamer le 10 décembre de chaque année comme Journée des droits de l'homme, à célébrer ce jour-là, la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948, et à multiplier leurs efforts pour faire réaliser à l'humanité de nouveaux progrès dans ce domaine. Elle invitait en même temps tous les Etats à faire connaître chaque année, par l'intermédiaire du Secrétaire général, la façon dont ils auront célébré la Journée des droits de l'homme.

7. Précédemment, le Directeur général de l'UNESCO avait adressé aux Présidents des Commissions nationales pour l'éducation, la science et la culture, une lettre circulaire portant le numéro 413, dans laquelle il rappelait la célébration du premier anniversaire de la date du 10 décembre dans de nombreux pays. Il écrivait en particulier : "le nombre et l'ampleur des cérémonies, l'intention même qu'elles traduisaient de transformer pareils actes en un anniversaire mémorable, ont montré l'importance que les Gouvernements attachent pour leur part à la diffusion de ce code de l'humanité civilisée..." Le Directeur général rappelait également aux Présidents des Commissions nationales la résolution 9.2, adoptée lors de la cinquième Conférence générale de l'UNESCO à Florence en mai 1950, qui prévoyait expressément l'organisation d'une "campagne massive en vue de faire mieux comprendre les droits de l'homme et la place qui leur revient dans la société et dans les relations entre les peuples."

8. Dans la même lettre le Directeur montrait de quelle manière la Déclaration universelle des droits de l'homme pouvait être associée à la vie de chaque jour de l'enfant et de l'adulte, présentant des suggestions concrètes pour la célébration d'une semaine des droits de l'homme (3-10 décembre) et assurait les Commissions nationales que l'UNESCO s'emploierait à fournir les éléments d'information et les publications pour appuyer ce premier essai d'une campagne collective pour la diffusion de la Déclaration universelle des droits de l'homme."

9. Dans un document de sept pages annexé à la lettre circulaire 413 (UNESCO), des suggestions pour la célébration de la Journée des droits de l'homme et pour l'organisation d'une Semaine des droits de l'homme étaient présentées sous deux rubriques : 1) Utilisation des moyens de l'éducation y compris la semaine des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement, la semaine des droits de l'homme en dehors de l'école et les cérémonies collectives et 2) utilisation des moyens de l'information y compris les thèmes pour les campagnes de diffusion, les activités recommandées aux Commissions nationales et les activités entreprises par le Secrétariat.

Célébration du deuxième anniversaire au Siège de l'Organisation

10. Comme en 1949, la célébration au Siège des Nations Unies du deuxième anniversaire de la proclamation de la Déclaration a revêtu la forme d'un concert de gala donné sous les auspices de l'Organisation et de l'UNESCO. Ce concert, donné le 10 décembre, au Metropolitan Opera devant une salle comble, a été radiodiffusé et enregistré avec commentaires en anglais et en espagnol. Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation ont envoyé en commun des invitations pour cette manifestation aux délégations à l'Assemblée générale, aux membres du Secrétariat, aux représentants des services internationaux de la presse, de la radio et du cinéma accrédités auprès des Nations Unies, à des personnalités officielles de la Ville de New-York et de l'Etat de New-York, à des consultants et à des observateurs d'organisations non gouvernementales internationales, à des personnes éminentes des milieux musicaux, directeurs, artistes et impresarios de la Metropolitan Opera Association, du Columbia Artists Bureau, de la National Concert and Artists Corporation, de S. Hurok Inc., de la American National Theatre and Academy, à des représentants et des personnalités officielles des syndicats et à des personnes spécialement invitées.

11. Musical America, qui est l'une des principales revues musicales des Etats-Unis, a publié une critique très favorable du concert en faisant l'éloge de l'interprétation profondément sentie de la Rhapsodie pour voix d'alto de Brahms par Marian Anderson, contralto, la Schola Cantorum et l'Orchestre Philharmonique de New-York dirigé par Fritz Busch. La critique disait également que Claudio Arrau avait exécuté le Concerto pour piano et orchestre en fa mineur de Chopin avec une sensibilité, une maîtrise du mouvement et une délicatesse de toucher qui témoignaient sa compréhension parfaite du style de l'oeuvre. La critique ajoutait que le pianiste avait été accompagné de manière excellente par M. Busch et l'orchestre qu'il dirigeait. Faisant plus particulièrement l'éloge du chef d'orchestre lui-même et de l'orchestre, Musical America déclara que depuis longtemps l'on n'avait pas entendu à New-York interpréter la Cinquième symphonie de Beethoven avec l'élan héroïque et la force structurale que M. Busch a su lui donner.

12. Comme ce fut le cas lors de la célébration du premier anniversaire de la proclamation en 1949, pour être diffusé au grand public, ce concert a été enregistré pour être retransmis par radio; l'enregistrement, effectué par des professionnels, a été fait de manière à assurer la plus haute qualité musicale à la reproduction du son. La transcription s'accompagnait de commentaires en anglais, rédigés par des commentateurs des Nations Unies. Le programme a été retransmis directement par la station WNYC de New York et sa transcription a été diffusée une semaine plus tard par la station WCBS et le réseau du Columbia Broadcasting System. L'enregistrement a également été fourni à des stations émettrices indépendantes aux Etats-Unis et il est actuellement envoyé aux principaux réseaux et stations radiophoniques des pays énumérés ci-après, qui avaient d'ailleurs reçu la transcription du concert de 1949 : Afghanistan, Australie, Belgique, Egypte, Ethiopie, France, Inde, Iran, Irak, Japon, Royaume hachimite de Jordanie, Liban, Lybie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni. L'enregistrement a également été envoyé aux Territoires non autonomes suivants : Bahamas, Barbades, Antilles britanniques, Guyanne britannique, Chypre, Côte de l'Or, Hong-Kong, Jamaïque, Kenya, Malte, Rhodésie du Nord, Sierra Leone, Soudan, Ile de la Trinité. En plus des pays et territoires qui ont reçu la transcription du concert donné à l'occasion de l'anniversaire de 1949, ceux qui sont énumérés ci-après recevront la transcription du concert de 1950 s'ils peuvent l'utiliser :

Pays : Birmanie, Canada (station CKFI), Ceylan, Libéria, Thaïlande.

Territoires : Malaisie, Nouvelle-Guinée, Nigéria, Rhodésie du Sud, Iles Vierges.

Villes non situées dans les pays énumérés ci-dessus et dont les stations radiophoniques recevront également la transcription officielle : Athènes (Grèce), Belgrade (Yougoslavie), Copenhague (Danemark), Helsinki (Finlande), Hilversum (Pays-Bas), Oslo (Norvège), Prague (Tchécoslovaquie), Reykjavik (Islande), Singapour et Stockholm (Suède).

Transcription du concert en langue espagnole

13. Le programme a été retransmis avec commentaires en espagnol directement d'une loge de la Metropolitan Opera House à l'intention de toute l'Amérique latine. De plus, deux transcriptions intégrales ont été envoyées à La Havane (Cuba) à l'occasion de la première conférence pour l'hémisphère occidental des commissions nationales de l'UNESCO. Une de ces transcriptions a été diffusée in extenso le 17 décembre par le réseau CMQ. L'autre transcription a été remise au représentant de Costa-Rica à la conférence, lequel a donné l'assurance qu'elle serait utilisée dans toute l'Amérique centrale sous les auspices des gouvernements.

14. Une transcription quelque peu abrégée du concert (1 h. 26 minutes) a été envoyée aux émetteurs latino-américains suivants : Bolivie (Santa Cruz), Colombie (Medellin, Cartagena, Bogotá, Santa Marta), Chili (Santiago, Association des émetteurs radiophoniques, 5 exemplaires), Costa-Rica (Alajuela, San José), Cuba (réseau CMQ, La Havane, Santa Clara), Equateur (Quito), Mexique (Mexico), Nicaragua (Managua), Paraguay (Asunción), Pérou (Cuzco), Porto-Rico (Arecibo), Uruguay (Montevideo), Venezuela (San Cristobal, Maracaibo).

Autres manifestations

(Service radiophonique des Nations Unies)

15. Le Service radiophonique des Nations Unies a également fait savoir qu'une version abrégée du concert comprenant de la musique et des passages de l'allocution de Mme Roosevelt a été diffusée le 12 décembre au cours du programme intitulé "UN today"; le même jour un montage du concert a été utilisé dans le programme "Spotlight on the UN". La publication en langue anglaise intitulée "UN Album", destinée aux pays d'outre-mer, a reproduit dans son numéro du 14 décembre des extraits de l'allocution de Mme Roosevelt, ainsi qu'une interview de M. King Gordon, de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, sur la portée de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le monde et son influence sur les relations internationales. Le programme comportait également le discours de remerciement prononcé par M. Ralph Bunche, directeur du Département de la tutelle, lorsqu'il reçut le prix Nobel de la paix;

ce discours a été radiodiffusé sur ondes courtes par la station d'Oslo et entendu à Lake Success pendant la Journée des Nations Unies. Le "UN Album" a été envoyé aux pays et territoires suivants :

Pays : Australie, Birmanie, Canada (CKFI, Fort Frances et Association pour les Nations Unies, Regina), Ceylan, Inde, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Union Sud-Africaine;

Territoires : Bahamas, Barbados, Bermudes, Antilles britanniques, Guyane britannique, Honduras britannique, Iles Fidji, Côte de l'Or, Hong-kong, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Malte, Ile Maurice, Nigeria, Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud, Ile de la Trinité, Iles Vierges.

16. Un programme spécial intitulé "Six Voices" célébrant le deuxième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et présentant les voix de Sir Laurence Olivier, de Mme Franklin D. Roosevelt, de M. L.N. Palar, de Sir Carl Berendsen, de M. Charles Malik et de M. Alec Easterman, a été composé et diffusé par le service radiophonique des Nations Unies. La transcription de ce programme a été envoyée aux pays et territoires suivants :

Pays : Australie, Inde, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Union Sud-Africaine.

Territoires : Bermudes, Jamaïque, Antilles britanniques, Malaisie, Malte, Iles Vierges.

Une transcription de ce programme a été également envoyée au Centre d'information des Nations Unies à Londres.

17. Au cours du programme de télévision du Club philatélique des Nations Unies diffusé le 10 décembre par la station NBC, Mme Roosevelt a parlé, en sa qualité d'invitée d'honneur, avec les membres du Club de l'importance de l'anniversaire en se référant tout spécialement à la cérémonie qui eut lieu à New-York au Metropolitan Opera.

18. Un message spécial de M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO a été enregistré en vue de la Journée des droits de l'homme et radiodiffusé en français pour les régions de langue française desservies par les émissions radiophoniques des Nations Unies. Tous les programmes ordinaires de radio-diffusion ont comporté des parties spéciales consacrées à la Journée des droits

de l'homme. La population de Haïti et la plus grande partie de la population du Canada ont pu entendre le discours de M. Torres Bodet le 9 décembre; ce discours a également été diffusé le lendemain par la station canadienne CKAC. Il a été radiodiffusé à l'intention de la région du Pacifique au cours des émissions ordinaires des 9 et 10 décembre, et la Radiodiffusion française l'a retransmis le 11 décembre (voir les rapports du Gouvernement français et de l'UNESCO).

19. Une déclaration spéciale de Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte, a été diffusée le 11 décembre et transcrite à l'intention des émetteurs des pays arabes. Ce programme a été distribué sous forme de texte ronéotypé dans le Moyen-Orient; il soulignait tout particulièrement l'importance de l'activité des Nations Unies dans le domaine du respect des droits de l'homme.

20. Les émissions en langue russe du 11 décembre effectuées par le Service radiophonique des Nations Unies contenaient une brève allusion à la célébration de la Journée des droits de l'homme. Par contre, les émissions en langue russe du 12 décembre contenaient plus de détail sur les cérémonies.

21. Toutes les autres émissions radiophoniques des Nations Unies du 11 décembre ont mentionné la célébration de la Journée des droits de l'homme au siège de l'Organisation. Les programmes en pachtou destinés au Pakistan ont également parlé des célébrations de l'anniversaire dans d'autres pays. La radio norvégienne a reçu les passages enregistrés dont elle avait besoin pour préparer un programme sur les droits de l'homme et le programme radiophonique des Nations Unies destiné à l'Iran a comporté un hymne des Nations Unies chanté par un chœur iranien, dont l'enregistrement a été envoyé de Téhéran à Lake Success. Au cours du programme radiophonique du 9 décembre destiné à Israël, il a été donné lecture de passages du texte hébreu de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui venait d'être publié.

22. L'anniversaire a heureusement coïncidé avec l'achèvement de la traduction en espagnol du "document A/777" qui a pu être utilisée au mieux en Amérique latine à ce moment-là et par la suite. José Ferrer, acteur porto-ricain connu, a enregistré les commentaires d'une transcription de ce programme documentaire. Ces enregistrements ont été envoyés aux pays suivants : Colombie (Cartagena, Barranquilla), Cuba (Santa Clara), El Salvador (San Salvador), Guatemala (Guatemala), Honduras (Tegucigalpa), Nicaragua (Managua), Panama (Colón, Santiago, Chitre, David), Porto-Rico (Arecibo, Mayagüez, San Juan, Río Piedras).

23. Une seconde version du "document A/777" en espagnol, accompagnée de commentaires enregistrés par José Quijano-Santos, du Service radiophonique des Nations Unies, a été envoyée dans d'autres régions d'Amérique latine : Argentine (Buenos Aires - deux stations), Bolivie (La Paz), Colombie (Caldas, Medellín, Bogotá, Santa Marta, Cali), Chili (Santiago, Association des émetteurs radiophoniques, 4 exemplaires), Costa-Rica (deux stations à San José, Alejuela), Cuba (réseau CMQ et station CMZ, La Havane), Equateur (trois stations à Quito, Guayaquil), Mexique (Programmes radiophoniques du Mexique, 90 exemplaires distribués aux émetteurs locaux par le Service central de Mexico), Panama (Panama), Paraguay (Asunción), Pérou (Lima, Cuzco, Arequipa, Trujillo), Uruguay (Montevideo), Venezuela (deux exemplaires à Caracas, San Cristobal, Maracaibo).

24. M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO et M. Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies ont enregistré des messages spéciaux en espagnol constituant un programme spécial de 15 minutes. Ces messages traitaient de l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et étaient prévus pour la célébration du deuxième anniversaire. Ils ont été envoyés aux pays suivants : Argentine (deux stations à Buenos Aires), Bolivie (Cochabamba, Sucre, Santa Cruz), Colombie (Medellin, Cartagena, Bogotá, Barranquilla, Santa Marta), Chili (Santiago, Association des émetteurs radiophoniques, 5 exemplaires), Costa-Rica (deux stations à San José, Alejuela), Cuba (deux stations à La Havane, Santa Clara), Equateur (Guayaquil, Ambato, Quito), El Salvador (San Salvador), Guatemala (Guatemala), Honduras (Tegucigalpa), Mexique (Centre d'information des Nations Unies, Mexico, 8 exemplaires), Nicaragua (Managua), Panama (Panama), Paraguay (Asunción), Pérou (Lima, Arequipa), Porto-Rico (Mayagüez, San Juan), République Dominicaine (deux stations à Ciudad Trujillo), Uruguay (Montevideo), Venezuela (Caracas, San Cristobal, Maracaibo).

25. En résumé, le Service radiophonique des Nations Unies a envoyé des transcriptions en espagnol des manifestations auxquelles a donné lieu la Journée des droits de l'homme à 61 centres importants dans 18 pays d'Amérique latine et au territoire américain de Porto-Rico.

Activités de l'UNESCO

26. La lettre circulaire adressée en septembre dernier par le Directeur général de l'UNESCO aux commissions nationales de cette organisation (CL/413) contenait des suggestions en vue de la célébration de la Journée des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement en recommandant la proclamation d'une semaine des droits de l'homme, qui précéderait la Journée des droits de l'homme.

27. Par la suite, l'UNESCO a fait imprimer sous forme d'affiche le texte de la Déclaration et des articles spéciaux qui ont été publiés dans le "Courrier" (numéro de décembre). Cette publication contenait également les messages d'anniversaire de M. Vincent Auriol, Président de la République française, de M. Jawaharlal Nehru, Premier Ministre de l'Inde, de M. George Tomlinson, Ministre de l'instruction publique d'Angleterre et du Pays de Galles, de Mme Franklin D. Roosevelt, Présidente de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, de M. Charles Malik, Ministre du Liban aux Etats-Unis et Rapporteur de la Commission des droits de l'homme et du Professeur Niels Bohr, physicien danois. Le service de presse de l'UNESCO intitulé "UNESCO Features" contenait les textes de la Déclaration universelle ainsi que des articles de MM. Holman Jameson et Avrum Rothenberg traitant de certaines dispositions de la Déclaration.

28. L'enregistrement d'un message spécial de M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO, a été distribué aux réseaux radiophoniques qui utilisent le français et l'espagnol, et le texte de ce message a été traduit en de nombreuses langues et mis à la disposition des autres réseaux radiophoniques qui collaborent avec l'UNESCO. Cette allocution était différente de celle que le Directeur général avait prononcée à La Havane (Cuba) lors de la célébration des droits de l'homme qui eut lieu au Capitole de cette ville et au cours de laquelle il inaugura l'exposition de l'UNESCO qui portait en grande partie sur les droits de l'homme. Des causeries et des programmes spéciaux sur les droits de l'homme, en anglais, français, polonais, grec et arabe ont également été enregistrés et distribués par le Service radiophonique.

29. A cette occasion, la Radiodiffusion française a commenté les mesures prises par l'UNESCO pendant l'année 1950 en vue de faire connaître la Déclaration universelle des droits de l'homme au public.

30. Le Service radiophonique de l'UNESCO établit le "Tour du monde de l'UNESCO" qu'il distribue chaque semaine aux principaux émetteurs du monde entier. Au cours du mois de décembre, ce programme a été consacré en grande partie à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y a lieu de signaler notamment les exposés et les causeries relatifs aux droits de l'homme énumérés ci-après :

- A. Texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- B. "Nul ne sera tenu en esclavage" par Helman Jameson
- C. "Il y a encore des ghettos" par Avrum Rothenberg
- D. "La lutte contre la discrimination raciale"
- E. Bulletin d'informations montrant l'influence de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur les constitutions nationales, sur les décisions des tribunaux, sur les résolutions des principaux organes des Nations Unies et sur les traités et accords internationaux.
- F. "Le droit à l'éducation" par M. Jean Piaget, membre du Conseil exécutif de l'UNESCO et Directeur du Bureau international de l'éducation
- G. "Droits économiques et sociaux" par M. Gunnar Myrdal, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.
- H. "Le droit à la santé" par M. Brock Chisholm, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé
- I. "La Déclaration universelle des droits de l'homme" par M. John P. Humphrey, Directeur de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

- I. "Retentissement mondial de la Déclaration universelle",
par John P. Humphrey, Directeur de la Division des droits
de l'homme aux Nations Unies

Célébrations nationales

31. En réponse à la résolution 423 (V) concernant la Journée des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 1950 comme faisant partie du rapport de la Troisième Commission (A/1559), le Secrétaire général a reçu plusieurs rapports concernant la célébration, dans divers pays Membres, de la deuxième Journée des droits de l'homme. L'Organisation a reçu d'autres rapports émanant des centres d'information des Nations Unies et de certaines organisations non gouvernementales telles que la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

32. Précédemment déjà, le 18 décembre 1950, le Département de l'information avait publié sous forme de communiqué de presse, un rapport (SOC/1073) contenant les premiers renseignements reçus d'Argentine, d'Australie, du Danemark, d'Egypte, de France, de Grèce, de l'Inde, d'Indonésie, d'Iran, d'Israël, de Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de Yougoslavie. Ces renseignements sont inclus dans le présent rapport.

33. Les quarante-six pays suivants ont jusqu'ici envoyé des renseignements :

34. Afghanistan

Selon les informations de l'UNESCO, la radio et la presse afghanes ont assuré une vaste publicité à la célébration.

35. Argentine

Selon le centre d'information des Nations Unies à Buenos-Aires : le deuxième anniversaire a été dignement célébré en Argentine ainsi que dans les autres pays desservis par le centre d'information (Bolivie, Chili et Uruguay). Les principaux postes radiophoniques et les principaux journaux ont fait place dans leurs émissions et leurs colonnes à la documentation contenue dans les 7.000 circulaires concernant les droits de l'homme qui avaient été distribuées par le centre d'information, et notamment à la lettre que le Secrétaire général a adressée le 20 octobre aux Etats Membres pour appeler leur attention sur l'anniversaire et sur le texte de la Déclaration universelle. Plusieurs journaux ont également consacré à cet anniversaire des articles de fond et ont publié des comptes rendus

de la cérémonie qui s'est déroulée au siège des Nations Unies. Parmi les journaux qui ont accordé à l'anniversaire une place importante, il faut citer les suivants : La Prensa, La Nacion, La Gaceta, La Epoca, Argentinische Tageblatt, The Standard et La Region (tous ces journaux sont publiés à Buenos-Aires). Depuis lors, un grand nombre de journaux provinciaux, comptant parmi les plus importants, ont cité des passages de la lettre du Secrétaire général ou consacré des articles de fond à l'anniversaire.

36. Le centre d'information des Nations Unies signale qu'il a reçu des messages de félicitation des régions les plus éloignées des quatre pays qu'il dessert.

37. En Argentine, les Clubs de rotariens, l'Instituto Judío Argentino de Cultura e Informacion, et d'autres organisations non gouvernementales ont célébré l'anniversaire par des conférences et des émissions radiophoniques spéciales.

38. Australie

Le centre d'information des Nations Unies en Australie annonce que les réseaux radiophoniques d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont largement utilisé l'enregistrement sur disques de la première cérémonie anniversaire célébrée au siège des Nations Unies et plus particulièrement l'enregistrement de la lecture du Préambule de la Charte des Nations Unies et du Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme par Sir Laurence Olivier. En outre, le poste 2 G Z et la plupart des postes provinciaux de la Nouvelle Galles du Sud ont diffusé la version de trente minutes, du documentaire radiophonique "Le document A/777" préparé à Lake Success par Norman Corwin et qui avait déjà été diffusé au début de 1950. La Australian Broadcasting Commission a diffusé avant l'anniversaire et répété le 10 décembre, des programmes spéciaux destinés aux écoles et concernant la Déclaration universelle; elle a également diffusé le programme radiophonique de l'UNESCO "Vers un monde meilleur", un enregistrement spécial d'une allocution de M. Herbert V. Evatt, Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, consacrée aux droits de l'homme, enfin des interviews de représentants de l'Australie à Lake Success, qui avaient eu lieu à l'occasion de l'anniversaire. Le jour anniversaire de la Déclaration, le Poste 2GB, de Sydney, a diffusé à diverses reprises pendant toute la journée

des formules spéciales composées par le Directeur de la station à propos des droits de l'homme. Le poste 2KY a diffusé des programmes féminins spéciaux sur la condition de la femme, question qui constitue un aspect particulier de la lutte pour la défense des droits de l'être humain.

39. Le centre d'information des Nations Unies estime que ces émissions radio-diffusées ont atteint 60 pour 100 des auditeurs de la radio australienne.

40. Le centre constate que les journaux ont accordé à l'anniversaire "un assez bon traitement"; le Sydney Morning Herald, le principal quotidien d'Australie, y a consacré le 10 décembre une colonne de la page consacrée aux articles de fond. D'une façon générale, la presse australienne a cité abondamment des déclarations faites par des dignitaires ecclésiastiques à l'occasion de l'anniversaire; Ford Motors et York Motors ont reproduit, dans leurs publications d'entreprise, la documentation communiquée par les Nations Unies au sujet des droits de l'homme.

41. Le film fixe sur les droits de l'homme, et le film intitulé "Les droits de l'homme", tous deux préparés par les Nations Unies à l'occasion de la Journée des droits de l'homme ont été représentés à Canberra lors d'une séance organisée pour les militaires et certains invités. Le centre signale qu'il a étroitement coopéré avec l'UNESCO à l'organisation des programmes radiophoniques et à la répartition de la documentation relative aux droits de l'homme. Le Centre a également coopéré, pour la répartition de cette documentation, avec les Sous-Commissions des droits de l'homme et de la santé mondiale de l'Association australienne pour les Nations Unies.

42. Autriche

L'Association autrichienne pour les Nations Unies a fait imprimer et distribuer 20.000 exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme en allemand (révision du texte utilisé par cette association en 1949). Dans son rapport, l'Association signale également les cérémonies spéciales qui ont eu lieu dans les écoles autrichiennes.

43. Belgique

L'UNESCO signale dans son rapport que la presse belge a reproduit intégralement ou partiellement le discours du Directeur général et qu'elle a publié un grand nombre d'articles ayant trait au progrès des droits de l'homme en Belgique.

44. Bolivie

Le Ministère des relations extérieures et des cultes a déclaré, en réponse à la lettre que lui avait adressée le Secrétaire général avant la Journée des droits de l'homme, qu'il prendrait toutes mesures utiles pour la célébration de l'anniversaire et qu'il ferait appel au concours des universités du pays.

45. Dans son numéro du 7 décembre, le journal de La Paz El Diario a passé en revue les travaux de la Commission des droits de l'homme, en insistant spécialement sur la Déclaration universelle.

46. Brésil

A la première Conférence régionale des Commissions nationales de l'UNESCO dans l'hémisphère occidental, qui a eu lieu à La Havane en décembre 1950, le représentant du Brésil a signalé, dans l'une de ses interventions, que, dans l'hémisphère austral en général et au Brésil en particulier, il était préférable de célébrer la Journée des droits de l'homme dans les écoles à une date autre que celle de l'anniversaire de la Déclaration, étant donné qu'à cette date les écoles brésiliennes sont fermées pour les grandes vacances. En séance plénière, la Conférence a adopté la résolution de ce représentant et a invité les pays de l'hémisphère austral à organiser quand ils l'entendraient leur célébration de la Journée des droits de l'homme.

47. On apprend d'autres sources (Civil Liberty, Londres, vol. 10, No 5, été 1950) que la Commission nationale brésilienne de l'UNESCO a organisé un concours de rédaction ayant pour sujet "La Déclaration universelle des droits de l'homme". Tous les habitants du Brésil étaient autorisés à prendre part à ce concours. La composition devait être écrite en portugais, et être entièrement inédite; elle devait être envoyée aux bureaux de la Commission nationale avant le 31 octobre 1950. Elle devait être examinée par trois juges, choisis par la Commission nationale, et la meilleure composition devait recevoir un prix de 50.000 cruzeiros (environ 2.700 dollars).

48. Birmanie

Le Secrétaire général a été avisé par un rapport officiel que la Birmanie prenait des dispositions "pour que le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme soit distribué, affiché, lu et commenté dans les écoles et autres établissements d'enseignement"; le texte autorisé de la Déclaration, traduit en birman, est à l'impression et doit être distribué dès qu'il sera prêt.

Dans un rapport postérieur, le Centre d'information des Nations Unies à New-Delhi (Inde) signale que la Journée des droits de l'homme a été célébrée à Rangoon et que le Ministère des affaires étrangères a fait distribuer dans tout le pays des textes en langue birmane de la Déclaration universelle.

49. Canada

On apprend de la Canadian Broadcasting Company à Toronto que le réseau transcanadien a diffusé, le 12 décembre, une interview de Mme Roosevelt. Sur la proposition de l'UNESCO, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été lue le 15 décembre, au cours d'une émission spéciale du réseau transcanadien, par Bud Knapp, Tommy Tweed, John Drainie et Alice Sinclair, présentés par Andrew Allen. Helen James a prêté son concours à M. Allen pour la direction de ce programme spécial. A la suite de cette émission, 1.081 personnes ont demandé à la CBC 2.000 exemplaires de la Déclaration universelle. Le CBC Times de la semaine du 10 au 16 décembre a annoncé, pour la semaine du 10 au 16 décembre, des programmes spéciaux concernant la Déclaration universelle. M. King Gordon de la Division des droits de l'homme des Nations Unies a prononcé au poste CBC une allocution sur "les droits de l'homme et les Nations Unies".

50. Le Ministère de l'éducation a organisé pour les écoles des programmes spéciaux appelant l'attention des écoliers sur l'anniversaire. Les journaux canadiens ont également publié des articles spéciaux et reproduit l'allocution prononcée par le Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de l'anniversaire.

51. Ceylan

L'UNESCO signale que des textes cingalais et tamils de la Déclaration universelle ont été distribués dans les écoles et aux journaux.

52. Chili

La radio chilienne a diffusé un enregistrement de la cérémonie qui a eu lieu au Siège des Nations Unies à l'occasion de la Journée des droits de l'homme; cette émission a éveillé un intérêt considérable. Elle a eu lieu le dimanche 14 janvier et a provoqué dans la presse et notamment dans deux journaux de Santiago, El Mercurio et Ultimas Noticias, une abondance extraordinaire d'articles, de photographies et de nouvelles. L'enthousiasme de la presse s'expliquait certainement en grande partie par le fait que l'un des deux solistes du programme était Claudio Arrau, pianiste chilien bien connu. L'Association radiophonique de Santiago ayant reçu de l'Arte Success cinq séries d'enregistrements, les stations ci-après ont retransmis le concert : Nuevo Mundo, à 9 h. 30, El Mercurio, 13 h. 30, Sociedad Nacional de Minería, 17 heures, La Reina, 22 heures.

53. Colombie

M. Daniel Henao Henao, Chef de la Section des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères de la Colombie, a fait connaître à l'Organisation des Nations Unies, avant la Journée des droits de l'homme, qu'il avait communiqué la lettre du Secrétaire général, en date du 20 octobre, au Ministère de l'éducation en le priant d'inviter les écoles à organiser des cérémonies.

54. Cuba

La célébration de la Journée des droits de l'homme a coïncidé avec la première conférence régionale des Commissions nationales de l'UNESCO dans l'hémisphère occidental, qui s'est ouverte à La Havane le 8 décembre et s'est terminée le 20 décembre. Le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation et la Commission nationale de l'UNESCO ont coopéré à la

préparation de cette célébration. La Division de culture générale du Ministère de l'éducation a commencé par faire imprimer spécialement à l'intention des écoles 10.000 exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'un guide destiné aux maîtres : "Commémoration du deuxième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies". Ce guide a été envoyé à tous les professeurs et instituteurs de l'enseignement public. M. Enrique Guiral Moreno, du Service des affaires des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères de Cuba, et M. Jorge Manach, membre de la Commission nationale cubaine de l'UNESCO et spécialiste bien connu des questions interaméricaines, ont prononcé le 8 décembre, pour l'ouverture de la Foire du livre de La Havane, des allocutions spéciales sur les droits de l'homme.

55. Le jour de la célébration, l'UNESCO, avec la coopération du Gouvernement cubain, a ouvert une grande exposition dans la Salle des pas perdus du Capitole. La section centrale de cette exposition était consacrée à la Déclaration universelle des droits de l'homme; on y voyait des agrandissements bien disposés et bien éclairés du film fixe des Nations Unies "La Déclaration universelle des droits de l'homme". L'exposition a duré jusqu'à la Noël et elle a reçu chaque jour de 3 à 4.000 visiteurs, écoliers et grandes personnes.

56. L'inauguration de l'exposition de l'UNESCO au Capitole a été marquée par trois discours importants, prononcés par MM. Manuel Gual Vidal, Ministre de l'éducation du Mexique, Ernesto Dihigo, Ministre des affaires étrangères de Cuba, et Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO.

57. M. Torres Bodet a déclaré, dans son discours :

"Même pour des pays dont les ressources sont extrêmement différentes, le texte du 10 décembre représente un programme cohérent de responsabilités et d'activités communes. C'est uniquement dans le cadre d'un tel programme que le monde peut espérer travailler à l'édification d'une paix fondée sur la justice et le progrès. Il est de fait que, dans les conditions actuelles de la vie politique, il n'existe pas de pays, pour avancé qu'on estime qu'il soit, qui respecte également toutes les obligations énumérées dans la Déclaration. Mais c'est pour cette raison précisément qu'il faut que ces obligations soient reconnues unanimement par tous les hommes, sans distinction de race, de langue, de croyances et de conditions sociales."

58. Le soir de la Journée des droits de l'homme, une réception a eu lieu au Lyceum Tennis Club de La Havane; elle a marqué l'inauguration d'une exposition de peinture et de sculpture d'artistes cubains, et les invités ont assisté à la présentation en espagnol du film suisse sur les droits de l'homme intitulé "Es tu Hermano?".

59. Pendant toute la durée de la conférence régionale de l'UNESCO, la presse et la radio cubaines ont fait une place importante à la conférence elle-même à ses principaux sujets de discussion, notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi, le poste CMQ, qui est la station radiophonique la plus puissante de Cuba, a consacré l'après-midi du dimanche 17 décembre une émission de trois heures 15 minutes à l'enregistrement intégral de la cérémonie qui a eu lieu au Siège des Nations Unies à l'occasion du deuxième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les services radiophoniques des Nations Unies avaient envoyé les disques de cette émission avec commentaires en espagnol et allocutions inaugurales prononcées à cette occasion en espagnol par M. Benjamin Cohen, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO.

60. Plus tard, en janvier, le poste CMHQ (Santa Clara) a signalé que la version espagnole du film "Le document A/777" avait été utilisée le 14 janvier : programme "magnifique", disait le rapport.

61. Danemark

Plusieurs journaux ont publié des articles sur la Journée des droits de l'homme. L'UNESCO signale également que l'Association danoise pour les Nations Unies a engagé les écoles secondaires à célébrer la Journée des Nations Unies par la présentation de films, de projections cinématographiques, et d'autres documents éducatifs.

62. République Dominicaine

Une communication, adressée le 8 novembre 1950 au Secrétaire général des Nations Unies par le Secrétaire d'Etat de la République Dominicaine, assurait que la Journée des droits de l'homme serait célébrée dans les écoles et autres établissements d'éducation de la République, sous l'égide du Ministre de l'éducation nationale et des Beaux Arts.

63. Equateur

Une note officielle du Gouvernement de l'Equateur, reçue au moment où le présent rapport était prêt à être envoyé à la reproduction, rappelle que l'Equateur fut le premier pays à aviser l'UNESCO de ce qu'il avait officiellement proclamé le 10 décembre comme Journée des droits de l'homme. Par décret présidentiel du 4 avril 1949, le Président Galo Plaza, en proclamant cette fête, a chargé le Ministère de l'éducation nationale de publier une édition spéciale de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour la faire distribuer dans tout le pays, à l'intention notamment des écoles, des collèges et des universités, et a invité ledit Ministère à donner instruction aux professeurs d'éducation civique de faire porter leur enseignement la première semaine de chaque mois sur le texte de la Déclaration. Par le même décret, le Président invitait à organiser des concours de dissertation littéraire sur le sujet : "La Constitution de la République de l'Equateur et la Déclaration universelle des droits de l'homme", chargeait les doyens des facultés de droit de formuler les règles du concours et les universités de l'Equateur de décerner la récompense à la meilleure composition.

64. Le Président ordonnait également qu'un deuxième concours fût organisé sous l'égide de la Section des sciences sociales et juridiques de la Maison de la culture de l'Equateur (Casa de la Cultura Ecuatoriana), le prix devant être décerné par cette institution. Le deuxième concours avait pour sujet : "La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies".

65. Un troisième concours, également prévu par le décret présidentiel, avait pour thème : "La genèse de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'influence de cette déclaration sur la vie internationale". Ce concours devait être jugé d'après des règles arrêtées par la Commission nationale de l'UNESCO,

et le prix devait être décerné par le Ministère de l'éducation nationale. Des dispositions étaient prises pour que toutes les récompenses fussent décernées lors de la première Journée des droits de l'homme.

66. Indépendamment de ces manifestations, des dispositions étaient prises pour que des conférences spéciales sur les droits de l'homme fusent faites dans toutes les écoles de l'Equateur lors de la Journée des droits de l'homme, en 1949 et en 1950. A l'occasion de la deuxième Journée des droits de l'homme, la Section des accords et des organismes internationaux du Ministère des affaires étrangères a publié une nouvelle brochure renfermant le texte de la Déclaration universelle qui a été distribuée aux enfants des écoles.

67. Egypte

D'après des renseignements transmis au Siège par le Centre d'information du Caire, de très nombreux commentaires sur l'anniversaire ont paru dans la presse notamment un éditorial sur deux colonnes dans Al Ahram, un article de deux colonnes et demie dans Al Misri et un bref éditorial dans Le Progrès égyptien. Une publicité convenable a été donnée à l'anniversaire dans la presse arabe en général, et notamment dans les autres pays du Moyen-Orient desservis par le Centre d'information du Caire. Les services de radiodiffusion nationale, en Egypte et dans les autres pays du Moyen-Orient ont participé à cette campagne. Des programmes spéciaux ont été organisés avec le concours du Centre d'information du Caire, au Collège américain pour jeunes filles, à l'Université américaine du Caire et à l'Association Egypte-Europe, à Alexandrie. Des conférences ont été organisées à l'Université Fouad Ier en deux jours différents, et le Centre a entrepris de distribuer à toute la presse, et à toutes les universités, les écoles et les organisations non gouvernementales du Moyen-Orient, des textes de la Déclaration universelle des droits de l'homme en langues arabe, anglaise et française, sous forme d'affiches et de brochures ainsi que des brochures dans les trois langues, qui offraient des exemples de discussion. Treize cents imprimés au total, les affiches y comprises, ont fait l'objet de cette distribution spéciale.

68. Le Centre d'information du Caire a donné, le 10 décembre, en l'honneur de la Journée des droits de l'homme, une réception à laquelle ont assisté cent soixante invités, parmi lesquels les membres du corps diplomatique, le

Ministre des affaires étrangères d'Egypte et d'autres personnalités. Les journaux ont donné beaucoup de publicité à cette réception.

69. Le Centre d'information du Caire indiquait aussi qu'il avait également publié pendant ladite période quinze bulletins en langue arabe et quatre bulletins en langue française, ayant respectivement pour titres : "Les droits de l'homme", "L'administration postale des Nations Unies", "Le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et le Point 4" et "Les Nations Unies en 1950".

70. L'UNESCO signalait que deux pages avaient été consacrées à la question des droits de l'homme dans le magazine Cairo Radio Calling. Des renseignements supplémentaires reçus du Comité des Eglises pour les affaires internationales (Conseil oecuménique des Eglises et Conseil international des missions) indiquent que son Comité de liaison au Caire a écrit aux chefs de toutes les églises d'Egypte afin d'appeler l'attention du clergé sur la Journée des droits de l'homme, distribué des exemplaires de la Déclaration universelle en langues anglaise, française et arabe, préparé un article destiné à être publié dans la Gazette égyptienne et organisé le 14 décembre, à l'Université américaine, une réunion publique où le Professeur Boyer prit la parole en français et M. Mohammed Zaki Abdel Kadir, en arabe.

71. France

C'est le Ministère des affaires étrangères de la France qui a adressé à l'Organisation des Nations Unies le rapport français. Selon celui-ci, le Ministre de l'éducation nationale, M. P.O. Lapie, a adressé à tous les recteurs d'académie une lettre les invitant à organiser, pour le lundi 11 décembre, des manifestations en l'honneur de la Journée des droits de l'homme. Le Ministre faisait ressortir dans cette lettre que les principes énoncés dans la Déclaration universelle étaient l'idéal de la France, comme ils étaient celui de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO. La lettre du Ministre fut commentée dans le No du 7 décembre 1950 de l'Education Nationale, publication officielle de l'enseignement public.

72. La Radiodiffusion française a organisé sur ses deux principaux réseaux un programme relatif aux droits de l'homme, qui s'étendait sur trois jours, à savoir:

9 décembre - Par suite de difficultés d'ordre matériel, la discussion entre Mme Franklin D. Roosevelt et M. René Cassin, respectivement présidente et premier vice-président de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, ne put malheureusement être diffusée.

10 décembre - Toutes les stations françaises ont radiodiffusé un message du Président de la République, M. Vincent Auriol, et une allocution de M. Henri Laugier, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du Département des questions sociales. Cette dernière allocution fut également radiodiffusée de Genève. En terminant son allocution, M. Laugier, parlant de la force et de la portée de la Déclaration universelle, a dit: "... Elle a déjà développé une action étendue et profonde dans la vie des individus, des gouvernements et des peuples. Ses répercussions se manifestent tous les jours plus prenantes dans les délibérations des Nations Unies à Lake Success; les peuples qui conquièrent leur indépendance l'insèrent dans leurs textes constitutionnels, les principes qu'elle proclame sont considérés au même titre que ceux de la Charte comme devant inspirer les négociations entre les peuples en conflit. Tous les individus, et toutes les collectivités qui se jugent opprimés l'invoquent pour revendiquer leur libération. Bientôt, tout un appareil juridique de conventions, de mise en vigueur, de sanction, va compléter la Déclaration et lui donner toute sa force d'action pratique exécutoire. La protection des droits de l'homme, partout dans l'univers, devient tous les jours davantage une responsabilité des Nations Unies; n'oublions jamais que ce combat des Nations Unies est à peine commencé; que si le respect des droits de l'homme est une condition de la paix, une Déclaration des droits de l'homme est, comme l'écrivait Péguy, une déclaration ouverte permanente à l'injustice, à la tyrannie, à la discrimination, à toute la misère et à toute la souffrance des hommes. C'est ce combat que les Nations Unies se doivent de gagner si elles veulent être dignes de la noble et émouvante méditation du curé de campagne qui a fait élever dans le cimetière de Saint-Lambert les Bois, tout près de Port-Royal des Champs, une simple croix dédiée à la Personne Humaine".

11 décembre - La Radiodiffusion française a diffusé une allocution de M. Jaime Torres Bodet et une discussion sur le thème: "Comment faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme". M. Paul Boncour, ancien Président du Conseil, M. René Cassin, M. Gaston Teissier, Président de la Fédération française des travailleurs chrétiens, et M. Salomon Grumbach, ancien Président de la Commission des affaires étrangères du Conseil de la République, représentant de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies de 1948, ont pris part à cette discussion.

73. Le réseau de la télévision nationale française a préparé, avec le concours de M. André Maurois, de l'Académie française, un scénario qui utilisait quatre films sur les droits de l'homme fournis par l'UNESCO. Ce programme de télévision a été présenté les 10 et 12 décembre.

74. L'UNESCO a également signalé que le texte du discours prononcé par son Directeur général, M. Torres Bodet, à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme, avait été largement utilisé dans la presse française et algérienne.

75. Entre autres initiatives ayant marqué les mois qui ont précédé la Journée des Droits de l'homme, l'UNESCO a organisé une exposition itinérante qui s'inspirait de l'exposition qu'en 1949, l'UNESCO avait organisée au Musée Galliera à Paris, sur le thème des droits de l'homme, et qui s'est arrêtée dans plusieurs villes universitaires de France. Cette exposition était légèrement modifiée dans chacune des villes afin de mettre en valeur certaines contributions locales à la cause des droits de l'homme. Dans chaque ville, tous les professeurs d'écoles publiques et privées et tous les enfants des écoles étaient invités à visiter l'exposition. La Commission nationale de l'UNESCO a organisé des concours littéraires qui récompensaient les meilleurs comptes rendus faits de ces visites. A Limoges, par exemple, sur les 100.000 habitants de cette ville, 20.000 ont visité l'exposition, et on a distribué 10.000 exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

76. D'après des renseignements supplémentaires fournis par le Centre d'information des Nations Unies à Paris, ce Centre a envoyé à son correspondant à Limoges 2.000 exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme à utiliser à l'occasion de la célébration de la Journée des Droits de l'homme et, à Dijon,

la reprise des cours a été marquée par une manifestation spéciale en l'honneur de la Journée des Droits de l'homme, notamment, par la distribution de brochures et d'affiches dans les magasins de la ville.

77. Allemagne

D'après des renseignements reçus de l'UNESCO, dans le Brunswick, l'Ecole secondaire du peuple (université populaire) a célébré l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme par des causeries et un programme musical; elle a, en outre, distribué un texte en langue allemande de la Déclaration universelle des droits de l'homme. On a également reçu au siège de l'UNESCO des éditoriaux de journaux de Berlin.

78. Grèce

Bien que le matériel de propagande qui avait été demandé aux Nations Unies ne soit parvenu à Athènes qu'avec du retard, le 8 décembre seulement, le Gouvernement de la Grèce a informé l'Organisation des Nations Unies que la Journée des Droits de l'homme serait célébrée de façon convenable en Grèce, notamment dans les écoles et les autres établissements d'éducation, dès que le matériel nécessaire leur aurait été distribué.

79. Honduras

En réponse à la lettre du Secrétaire général du 20 octobre, le Gouvernement du Honduras a fait savoir que son Ministère de l'Enseignement public avait donné instructions à tous les centres d'éducation de préparer des manifestations à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme.

80. Islande

Le Ministre des affaires étrangères a fait savoir à l'Organisation des Nations Unies que la Journée des Droits de l'homme avait été observée comme il convient dans les écoles d'Islande, où l'on s'est efforcé d'attirer l'attention des élèves sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

81. Inde

D'après des renseignements reçus à l'Organisation des Nations Unies, des célébrations à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme ont été organisées

dans de nombreuses villes de l'Inde. Des réunions tenues à Calcutta, Cuttack, Pilani, Boribidnor, ont été suivies par une assistance particulièrement nombreuse. A Calcutta, par exemple, l'Association pour les Nations Unies s'est jointe au Centre d'Information des Nations Unies pour organiser des présentations de films, une exposition d'affiches, et des réunions publiques dans des collèges, des centres de formation et au Centre de l'Union des jeunes gens chrétiens (YMCA) de Calcutta. D'autres manifestations du même genre ont eu lieu à Meerut, Sagar, Goribidnur, Ellichpur, Ahmednagar, Trivandrum, Nagercoil et dans l'Etat de Mysore. L'UNESCO signale qu'à Mysore, des allocutions sur le thème des droits de l'homme dans l'Inde furent prononcées à l'Hôtel de ville devant une salle comble. La radio pan-indienne (All India Radio) a diffusé un programme spécial sur le thème des droits de l'homme, qui comportait notamment un discours du Révérend Jérôme d'Souza, ancien membre de la délégation de l'Inde auprès des Nations Unies. Sur la demande du Ministère de l'Education nationale, les professeurs ont expliqué aux enfants des écoles les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Centre d'information des Nations Unies à New Delhi a inauguré les manifestations qui ont eu lieu dans cette ville par une allocution prononcée dans le grand amphithéâtre de l'Université en présence du Vice-Chancelier de l'Université de Delhi, du Doyen de la Faculté de droit, des professeurs et des élèves. La réunion s'est terminée par la présentation de films des Nations Unies. Une autre réunion, organisée sous l'égide de la filiale à Delhi de l'Association pour les Nations Unies, eut lieu au Centre de Delhi de l'Union chrétienne des jeunes gens (YMCA) cependant qu'à Amritsar (Pendjab), la même Association a célébré l'anniversaire de la Déclaration par une causerie et la distribution de matériel de propagande de l'Organisation des Nations Unies.

82. Indonésie

Le Ministère de l'information et le Ministère de l'éducation et de la culture ont pris une part active à la célébration de la Journée des droits de l'homme. Le Ministère de l'information a organisé des programmes spéciaux de radiodiffusion et le Ministère de l'éducation et de la culture a fourni aux écoles du matériel de propagande. Au cours d'un programme spécial de la Radiodiffusion indonésienne, M. A. Pellaupessy, Ministre de l'information indonésien a pris la parole.

83. On a également signalé que des exposés faisant ressortir toute la signification de la Journée des droits de l'homme ont été faits au cours d'une réunion à Bandoeng du Comité sur les conditions de travail dans les plantations de l'Organisation internationale du Travail.

84. Iran

Un rapport du directeur du Centre d'information des Nations Unies à Téhéran, en date du 5 janvier 1951, indique que le Ministère de l'instruction publique a fait distribuer dans les écoles secondaires des textes de la Déclaration universelle des droits de l'homme en langue iranienne, et dans certaines écoles l'on a organisé des conférences sur les droits de l'homme. L'Association pour les Nations Unies a organisé à la Faculté de droit de Téhéran des manifestations marquées par des conférences sur les droits de l'homme. La station de Radio Téhéran a diffusé à différentes reprises au cours de la semaine le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme en langue iranienne, et le Centre d'information des Nations Unies et la Commission nationale de l'UNESCO ont organisé deux programmes spéciaux de radiodiffusion. L'un de ces programmes, diffusé à l'adresse des travailleurs à la date de la Journée des droits de l'homme, insistait sur les droits économiques et sociaux qui figurent dans la Déclaration. Le directeur du Centre d'information a donné des conférences sur les droits de l'homme à la Société irano-américaine de relations culturelles et à la "Anjomané Honar-e Javanon". Le Centre d'information donna également, au jour anniversaire de la proclamation de la Déclaration, une réception à laquelle ont assisté des hauts fonctionnaires, les membres du corps diplomatique, des représentants de la presse et des invités de marque.

85. Un aperçu des autres manifestations par lesquelles la Journée des droits de l'homme a été célébrée en Iran, est donné dans le rapport du Centre d'information et dans celui qu'a préparé le Président de l'Association iranienne pour les Nations Unies, et qui a été transmis à l'Organisation des Nations Unies par M. John A.F. Ennals, Secrétaire général de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies. Une conférence de presse a notamment été organisée le 7 décembre au Club de la presse iranienne, afin de mettre les représentants de la presse au courant de la question et d'encourager la publication d'articles d'information accompagnée de commentaires. Les principaux journaux, dont Ettia'at, l'organe officiel du Gouvernement ont répondu à cette conférence par la publication d'éditoriaux et d'articles d'information ayant pour thème l'anniversaire.

86. Les rapports en question signalent également que durant cette période, les bureaux de poste iraniens ont apposé sur les plis postaux un timbre humide ayant le libellé suivant : "L'égalité des droits pour les hommes est la base de la liberté, de la justice et de la paix mondiale".

87. Au jour anniversaire de la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme, des cérémonies spéciales ont eu lieu au Parlement iranien, où les Présidents des deux Chambres, plusieurs sénateurs et députés, dont M. Movagnar, propriétaire de journal, ont prononcé des allocutions à l'occasion de l'anniversaire.

88. Le rapport adressé par l'Association iranienne pour les Nations Unies indique également que le Président de cette Association, le Dr.A.Matine-Daftary, a été reçu en audience par le Chah d'Iran qui a prononcé les paroles suivantes :

"La nation iranienne est parmi celles qui aspirent à la paix et à la tranquillité, vérité qui a été maintes fois prouvée. Je suis très satisfait de voir que cette association fait des efforts pour la sauvegarde de la paix. Sans doute, un des devoirs de cette délégation est de faire de la propagande en faveur de la paix. Il est évident que j'apporte ma contribution dans ce domaine et je n'ai d'autre souhait que de renforcer les principes de la tranquillité dans le monde."

Le Chah a poursuivi en disant : "C'est le devoir du Gouvernement de déployer ses efforts qui s'imposent à ce sujet. Mais l'élite de la nation doit également collaborer avec le Gouvernement afin que les principes de la justice proprement dite et de la justice sociale soient renforcés dans ce pays".

89. Irak

L'Irak est mentionné dans le rapport du Centre d'information des Nations Unies au Caire relatif à la Journée des droits de l'homme. La station de radio-diffusion nationale de l'Irak a diffusé des programmes spéciaux et des envois spéciaux de matériel de propagande concernant les droits de l'homme ont été adressés à la presse, aux écoles et aux organisations non gouvernementales du pays.

90. Israël

Le Gouvernement d'Israël a répondu à la lettre du Secrétaire général en date du 20 octobre en déclarant que "bien qu'il n'ait pas été possible cette année de proclamer le 10 décembre comme Journée des droits de l'homme, cet anniversaire avait néanmoins fait l'objet d'une commémoration sous forme d'un programme relatif aux droits de l'homme, radiodiffusé par Kol Yisrael, poste radiophonique du Gouvernement; d'autre part, des cérémonies appropriées ont été organisées dans les écoles du pays". Le texte hébreu de la Déclaration universelle, que le Gouvernement avait envoyé à Lake Success en 1950, a été imprimé par l'Organisation des Nations Unies sous forme de tract. Le Gouvernement d'Israël a également diffusé ce texte dans le pays. D'autre part, l'UNESCO a signalé qu'on a utilisé la documentation en hébreu préparée par l'UNESCO et qu'on a radiodiffusé des reportages en anglais, en arabe et en français.

91. Italie

Un rapport parvenu du Centre d'information des Nations Unies à Genève déclare que la Commission nationale italienne pour l'UNESCO a commencé à la mi-novembre son travail de coordination avec la Società italiana per l'organizzazione internazionale. Des plans furent élaborés pour célébrer, du 10 au

17 décembre, la Semaine des droits de l'homme. Le Comité mixte a établi son programme en collaboration avec le Département des affaires culturelles du Ministère des affaires étrangères. On trouvera ci-après les détails du programme national :

- a) Deux allocutions prononcées respectivement par le député Giacchero et par le professeur Vedovato de l'Université de Florence, ont été diffusées le 10 décembre par la radio italienne.
- b) La Commission nationale et la Società ont fait insérer dans divers journaux de province des articles rédigés par des professeurs d'université et par des journalistes spécialisés.
- c) Les professeurs de droit international ont été invités à faire des conférences spéciales ou à consacrer des cours à la Déclaration universelle.
- d) Le texte italien de la Déclaration universelle, avec préface du professeur Capograssi, a été distribué à tous les établissements d'enseignement secondaire. Cette édition a été publiée par la Società.
- e) La Commission nationale et la Società ont organisé au Capitole, le 14 décembre, une réunion publique au cours de laquelle le comte Carlo Sforza, Ministre des affaires étrangères, a prononcé une allocution. Ce discours a été suivi de plusieurs autres (prononcés par le sénateur Jacini, Président du Comité exécutif de l'UNESCO, et par le Président de la Commission nationale pour l'UNESCO).

92. En vue de stimuler l'activité des organisations non gouvernementales, la Società a convoqué, le 23 novembre, les représentants des syndicats, de l'Action catholique, des organisations des anciens combattants et des partisans, de l'Alleanza Femmina, des confédérations générales industrielles et agricoles, etc. Cette réunion a établi des plans pour les cérémonies à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Plusieurs de ces organisations se sont jointes

au Comité féminin de la Società pour organiser la cérémonie qui s'est tenue le 16 décembre au Palazzetto Venezia, siège de la Società. Après que plusieurs spécialistes italiens éminents des questions politiques et sociales eurent parlé des différents aspects de la Déclaration universelle, on a présenté deux films sur les Droits de l'homme, qui avaient été envoyés par le Centre d'information des Nations Unies à Genève.

93. D'après un rapport parvenu de la Somalie, le drapeau des Nations Unies a été hissé - le Jour des droits de l'homme, semble-t-il, - sur le palais de l'Autorité chargée de l'administration (Italie) à Mogadiscio; d'autre part, la semaine du 11 décembre a été proclamée semaine des droits de l'homme, à observer dans toutes les écoles du Territoire sous tutelle. Dans un article de fond, le Corriere della Somalia, a souligné les efforts des populations tendant à établir les principes des droits fondamentaux de l'homme; à ce propos, le journal citait la signature de la Grande Charte en Angleterre, le serment du Grütli en Suisse, la Constitution des Etats-Unis et la Déclaration française des droits de l'homme. Le journal a exprimé le désir des autorités italiennes de respecter les droits de l'homme et il a publié le texte de la Déclaration universelle et le texte des articles consacrés aux droits de l'homme qui figurent dans l'Accord de tutelle pour la Somalie.

94. Japon

D'après la Newsletter (novembre-décembre 1950), de l'United Nations Association of Japan, Inc., une semaine des droits de l'homme a été organisée à la suite des suggestions formulées par l'UNESCO. Le programme a été préparé par l'Association, qui a assumé le rôle d'organe de coordination. Le Ministère de l'instruction publique du Japon et le Bureau des libertés civiles ont publié des tracts et des brochures relatifs aux droits de l'homme, qui ont été distribués à diverses organisations et écoles. En outre, le même rapport signale que le Comité directeur de l'Association a décidé d'insister sur l'importance de l'enseignement de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les établissements scolaires et a organisé une série de cours accompagnés de la présentation de films fixes dans les lycées de Tokyo et de sa banlieue. Le rapport ajoute que les sections locales de l'Association ont établi des programmes analogues.

95. L'UNESCO signale qu'une exposition de pièces et documents intéressant les droits de l'homme s'est tenue, du 4 au 12 décembre, à la bibliothèque de la Diète nationale. Il y eut 7.691 visiteurs, qui prirent connaissance d'une série de photographies et de documents retraçant l'évolution des droits de l'homme au Japon, évolution qui a atteint son point culminant dans la nouvelle Constitution. L'exposition présentait également des documents des Nations Unies et de l'UNESCO relatifs aux droits de l'homme.

96. Liban

Le rapport émanant du Centre d'information des Nations Unies au Caire indique que la Radiodiffusion libanaise a diffusé, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, des programmes spéciaux et des causeries données par des personnalités éminentes, et que la presse, les écoles, les collèges et les organisations non gouvernementales au Liban ont reçu du Centre d'information au Caire un nombre considérable de documents ayant trait aux droits de l'homme.

97. Le Ministère des affaires étrangères a informé l'Organisation des Nations Unies qu'il avait demandé aux autorités libanaises de faire célébrer l'anniversaire dans les écoles et les institutions d'enseignement supérieur, au moyen de cérémonies publiques.

98. Liberia

Comme dans tous les autres pays rapprochés de l'Equateur, la date de la Journée des droits de l'homme se place au Liberia pendant les vacances d'été, lorsque les écoles et les établissements d'enseignement supérieur sont fermés. Cependant, à l'occasion des cérémonies de fin d'année scolaire, qui ont lieu à la fin de novembre et au début de décembre, des allocutions consacrées à la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été prononcées au Liberia College, au Tubman Teachers' College et au College of West Africa. Au cours de la Semaine des droits de l'homme, le film fixe des Nations Unies intitulé "La Déclaration universelle des droits de l'homme" a été présenté à l'école normale et à la YWCA. Des affiches ayant trait à la Déclaration ont été apposées dans les écoles et sur tous les édifices publics de Monrovia. Il en a été de même dans les arrondissements de Bassa, de Sinoe et de Cape Mount, dans le district de River Cess, à Swacoca et à Kakata.

99. Le Président de la République a demandé au Centre d'information des Nations Unies d'adresser à chacun des membres du Sénat, de la Chambre des représentants et de la Cour suprême, un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La demande d'exemplaires de la Déclaration universelle était tellement forte que la provision dont le Centre disposait a été rapidement épuisée.

100. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, la Liberian Broadcasting Company a fait usage du programme documentaire des Nations Unies intitulé "Le Document A/777". Le programme a été si bien accueilli que plusieurs auditeurs ont demandé à la station de le diffuser à nouveau.

Plus tard, le concert organisé au Siège a été radiodiffusé sous les auspices du Centre d'information.

101. Luxembourg

D'après l'UNESCO, les articles spéciaux fournis par l'UNESCO ont été reproduits par la presse au cours de la Semaine des droits de l'homme.

102. Mexique

Des rapports préliminaires parvenus au siège de l'Organisation indiquent que le Gouvernement mexicain a proclamé que la Journée des droits de l'homme serait célébrée le 10 décembre et serait marquée par des manifestations publiques et des cérémonies dans les écoles et les établissements d'instruction supérieure.

103. Bien que les postes de radio mexicains n'aient pu recevoir la version espagnole de "Le Document A/777" en temps voulu pour la Journée des droits de l'homme en 1950, nombre de stations ont diffusé ce document au cours du mois suivant. Ainsi, le poste XEMR de Monterrey l'a utilisé dans son programme du 22 janvier en le qualifiant de "Interesante! Emotivo! Distinto! Una versión magnífica!" Le poste XENC, de Celaya, a diffusé le programme complet deux samedis consécutifs, les 13 et 20 janvier. Enfin, le poste XELQ, de Morelia, a présenté le programme intégral deux fois, les 8 et 11 janvier.

104. Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a informé l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement allait publier le texte de la Déclaration en anglais et en maori

et que ce texte serait distribué dans les écoles néo-zélandaises. Etant donné qu'en Nouvelle-Zélande, les écoles commencent leurs vacances d'été avant le 10 décembre, le Gouvernement, d'accord avec la Commission nationale pour l'UNESCO et l'Association néo-zélandaise pour les Nations Unies, a fait coïncider l'observation de la Journée des droits de l'homme avec celle de la Semaine des Nations Unies, qui se célèbre en octobre. Le Gouvernement a également signalé qu'il faisait le nécessaire pour que "Le Document A/777", documentaire de radio bien connu que les Nations Unies ont consacré à la Déclaration universelle, soit diffusé au cours des prochains mois par un certain nombre de postes radiophoniques, et pour que plusieurs exemplaires du film des Nations Unies sur les "Droits de l'homme" soient distribués dans l'ensemble du pays.

105. Norvège

L'UNESCO a signalé que la presse norvégienne a donné une large diffusion au discours prononcé par M. Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO, et que de nombreux journaux ont commenté les films fixes de l'UNESCO sur les droits de l'homme, qui ont été présentés dans les écoles.

106. Pakistan

Le représentant du Pakistan a informé le Secrétaire général des Nations Unies qu'il transmettait à son Gouvernement la lettre du 20 octobre. L'UNESCO a signalé que les stations radiophoniques de Karachi, Lahore, Peshawar, Dacca et Rawalpindi ont diffusé quatre programmes de l'UNESCO consacrés aux droits de l'homme, en pouchtou, en ourdou et en bengali; on complétait ces programmes par des émissions rédigées sur place dans les mêmes langues.

107. Philippines

Le Ministre des Affaires étrangères a adressé, le 16 janvier, un rapport au Secrétaire général. Ce rapport portait sur les cérémonies qui ont marqué dans tout le pays l'observation de la Journée des droits de l'homme aux Philippines. Dans la proclamation présidentielle (No 225 du 27 novembre) par laquelle il a proclamé la Journée de la Déclaration des droits de l'homme, le Président Elpidio Quirino a dit notamment : "Par conséquent, nous, Elpidio Quirino, Président des Philippines, proclamons par la présente le 10 décembre 1950 Journée des droits de l'homme et invitons tous nos concitoyens, tous les fonctionnaires de l'Etat, des provinces ou des communes, tous les professeurs d'écoles publiques ou privées, et tous les autres éléments de la nation, personnes publiques ou privées, ressortissants du pays ou étrangers, à répandre le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à le faire diffuser, afficher et expliquer..."

108. D'après le rapport du Gouvernement des Philippines, le Ministère des affaires étrangères, qui avait été chargé par le Président d'organiser la célébration deux semaines avant l'anniversaire, a envoyé des circulaires à divers organismes officiels et privés, notamment au Ministère de l'Intérieur, au Ministère du Travail, au Ministère de l'éducation nationale, à la Commission nationale de l'éducation et des questions scientifiques (UNESCO) et à l'Association pour les Nations Unies des Philippines (UNAP).

109. M. Felino Neri, Ministre des affaires étrangères par intérim, a, le 9 décembre, pris la parole devant un auditoire assemblé à l'Université Arellano, et a donné le ton à toutes les célébrations de la Journée des droits de l'homme aux Philippines. M. Neri a présenté la Déclaration universelle des droits de l'homme comme "l'une des plus grandes réalisations des Nations Unies" et a demandé à son auditoire de réaffirmer "par ses actes, notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme". Le même soir, la Commission nationale pour l'UNESCO a patronné une émission radiophonique au cours de laquelle le juge Jorge C. Bococho, Président de la Commission de codification des Philippines et Président du Comité de la culture de la Commission nationale pour l'UNESCO, a parlé de l'anniversaire. Le 11 décembre, à l'Université nationale, le Procureur Privado G. Jiménez, chef du Département des affaires des Nations Unies

et des conférences internationales au Ministère des affaires étrangères, a fait ce que le rapport appelle "un exposé lumineux de l'importance que la Déclaration universelle des droits de l'homme présente pour l'humanité...".

110. D'autre part, le Bureau des écoles publiques a indiqué qu'il avait annoncé la célébration de l'anniversaire par son memorandum No 68/S/1950. Il a également publié le Bulletin No 26/S/1950, qui était intitulé "Version simplifiée des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et suggestions pour leur enseignement". Vers la même date, le Bureau des écoles privées a publié son memorandum No 53/S/1950, en date du 4 décembre, par lequel il a prescrit à toutes les écoles, tous les établissements d'enseignement secondaires et supérieurs privés d'inclure ce jour-là une discussion de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le programme des classes d'anglais et de sciences sociales et d'organiser d'autres manifestations ayant pour but de faire ressortir que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

111. La version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été élaborée par le Bureau des écoles publiques pour les cours de 4ème année de manière à cadrer avec l'enseignement que l'on donne aux Philippines aux élèves de cette classe. Le Bureau a également prescrit que "l'étude des droits de l'homme devait être abordée à l'occasion de l'enseignement des questions sociales dans les classes de 4ème, 5ème et 6ème années, de l'histoire mondiale en première année, de l'histoire des Etats-Unis et de l'histoire de l'Orient en 2ème année, de la vie sociale aux Philippines en 3ème année et de l'histoire et du Gouvernement des Philippines en 4ème année des écoles secondaires."

112. La version simplifiée de la Déclaration universelle que les autorités scolaires des Philippines ont utilisée est la suivante :

Article 1. Dans ce monde, toutes les personnes sont comme les frères et les soeurs dans une famille; vous devez donc être bons, aimables et polis envers les autres.

- Article 2. Vos droits n'ont aucun rapport avec votre fortune, votre famille, votre religion, votre sexe, votre couleur ou vos opinions politiques.
- Article 3. Vous avez le droit d'être en ce monde et d'y rester.
- Article 4. Personne ne peut vous réduire en esclavage.
- Article 5. Vous ne pouvez être ni frappé, ni soumis à une punition honteuse.
- Article 6. Les droits qui s'attachent à votre personne doivent être respectés, où que vous alliez.
- Article 7. Aux yeux de la loi, vous avez les mêmes droits que n'importe quelle autre personne.
- Article 8. Si quelqu'un vous retire un de vos droits, vous pouvez aller devant les tribunaux et leur demander justice.
- Article 9. Vous ne pouvez être arrêté, mis en prison ou exilé de votre ville ou de votre pays si vous n'avez rien fait contre la loi.
- Article 10. Si l'on vous reproche d'avoir fait quelque chose contre la loi, vous pouvez obtenir un jugement public et équitable devant un tribunal impartial.
- Article 11. Vous devez être considéré comme innocent jusqu'à ce qu'il soit établi que vous êtes réellement coupable. Vous ne pouvez pas être puni pour un acte qui n'était pas contraire à la loi au moment où vous l'avez commis. Vous ne pouvez pas non plus être puni d'une peine plus forte que celle que la loi prévoyait lorsque vous avez commis cet acte.
- Article 12. Personne ne peut, sans de bonnes raisons admises par la loi, ouvrir ou lire votre courrier, ou entrer chez vous sans votre permission.
- Article 13. Vous êtes libre de circuler dans votre pays, de quitter votre pays et d'y retourner.

- Article 14. Si vous ne vous sentez pas en sûreté ou si vous êtes maltraité dans votre pays, vous êtes libre d'aller vous établir dans un autre pays. Vous le pouvez, si vous n'avez rien fait de mal.
- Article 15. Vous avez le droit d'appartenir à une nation. Personne ne peut vous enlever ce droit ni vous empêcher de devenir citoyen d'une autre nation si tel est votre désir.
- Article 16. Les hommes et les femmes, lorsqu'ils sont majeurs, peuvent épouser une personne de leur choix et fonder une famille. Personne ne peut être forcé à se marier contre sa volonté.
- Article 17. Vous pouvez posséder des biens, seul ou avec d'autres. On ne peut vous enlever vos biens contre votre gré. On peut vous les enlever si le Gouvernement en a besoin pour le bien public.
- Article 18. Vous êtes libres de penser, de choisir votre religion et d'en changer, libres de dire ce que vous en pensez.
- Article 19. Vous êtes libres de dire ou d'écrire tout ce que vous voulez, d'émettre et de recevoir des idées de quelque manière que ce soit.
- Article 20. Vous avez le droit de vous réunir avec d'autres et de former des associations pourvu que vous ne causiez pas de désordre. Mais personne ne peut vous forcer à assister aux réunions d'une association, ni vous obliger à devenir membre d'une association si vous ne le désirez pas.
- Article 21. Vous avez le droit de voter, d'occuper des fonctions publiques et d'avoir votre part de toutes les bonnes choses que votre Gouvernement fait pour le peuple. Le Gouvernement doit respecter les désirs du peuple.
- Article 22. Vous avez le droit de vivre dans l'honneur et de jouir de toutes les bonnes choses que votre Gouvernement fournit pour protéger le peuple contre la faim et la maladie.

- Article 23. Vous pouvez rechercher tout travail que vous êtes capable de faire. Vous avez droit à un bon salaire, à un salaire égal pour un travail égal, à de bonnes conditions de travail, à une protection contre le chômage. Vous pouvez fonder un syndicat ou vous affilier à un syndicat.
- Article 24. Vous avez droit au repos, à un nombre raisonnable d'heures de travail et, à certains intervalles, à des congés payés.
- Article 25. Vous avez droit à une alimentation, des vêtements, un logement, et des soins médicaux convenables, ainsi qu'à une retraite lorsque vous êtes malade ou trop vieux pour travailler. Les mères et les enfants doivent aussi recevoir une protection et bénéficier d'une assistance spéciale.
- Article 26. Vous avez le droit d'étudier dans des écoles élémentaires gratuites et de poursuivre vos études dans des écoles supérieures si vous en êtes capable.
- Article 27. Vous avez le droit de prendre part aux joies que procurent les arts et les sciences. Vous avez le droit de recevoir tous les bénéfices dérivant de vos ouvrages littéraires ou de toute oeuvre que vous avez accomplie dans les arts ou dans les sciences.
- Article 28. Vous avez le droit de vivre dans un monde tranquille et heureux, où tous les droits indiqués ci-dessus sont respectés.
- Article 29. Vous devez accomplir votre devoir envers la société, mais en le faisant, assurez-vous que vous n'empiétez pas sur les droits d'autrui.
- Article 30. Aucune personne ni aucune nation n'a le droit de détruire l'un quelconque des droits énoncés dans la présente Déclaration.

113. Avec cette version simplifiée, le Bureau des écoles publiques a envoyé un guide de trois pages à l'usage des maîtres pour la discussion de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce guide comprenait les parties suivantes : "Méthodes d'enseignement proposées" "Activités proposées" et "Références". Dans cette dernière partie, étaient mentionnées les publications suivantes des Nations Unies : "Formes et causes principales de la discrimination", "Les droits de la personne humaine", "L'Annuaire des droits de l'homme", et la "Déclaration universelle des droits de l'homme".

114. Pour jouer son rôle dans la célébration, le Ministère du travail des Philippines a adressé une circulaire ministérielle à tous les inspecteurs et agents du Service du travail, pour leur prescrire d'inviter les ouvriers et les organisations ouvrières, dans leurs juridictions respectives, à célébrer la Journée des droits de l'homme et de veiller à ce que la Déclaration universelle des droits de l'homme reçoive la plus large publicité possible et soit portée à la connaissance de tous.

115. Entre temps, l'Association des Philippines pour les Nations Unies (UNAP) a contribué à l'envoi des circulaires aux universités et aux établissements d'instruction supérieure pour les encourager à organiser des programmes et des réunions à l'occasion de l'anniversaire. Plus tard, l'Université de l'Est, par exemple, a fait connaître qu'elle avait organisé un concours d'affiches et que, du 4 au 6 décembre, des causeries sur la Déclaration universelle, envisagée du point de vue historique et littéraire, ont été faites dans toutes les classes et ont atteint environ 13.000 étudiants. L'Université féminine des Philippines a signalé qu'elle avait procédé à une distribution massive d'exemplaires de la Déclaration universelle.

116. L'Association des Philippines pour les Nations Unies (UNAP) a répondu à l'appel de l'UNESCO qui invitait tous les Etats à célébrer une semaine des droits de l'homme se terminant par la Journée des droits de l'homme, en faisant effectuer pendant toute la semaine - une diffusion massive du texte de la Déclaration universelle en anglais et en tagal. La Déclaration universelle présentée sous forme de tableaux a également été imprimée et distribuée aux différentes écoles pour qu'elles l'affichent. Un programme radiophonique, patronné par l'UNAP, le 13 décembre, comprenait notamment une discussion en

groupe soutenue par des professeurs de l'Université des Philippines sur l'importance fondamentale de la Déclaration universelle; d'autre part, l'Association a distribué des affiches et des prospectus à un thé, au cours duquel des récompenses ont été attribuées à toutes les organisations non gouvernementales qui avaient aidé l'UNAP lors de la première célébration de la Journée des Nations Unies.

117. Suisse

Une cérémonie a eu lieu au Palais des Nations à Genève le jour anniversaire de la proclamation. Elle a compris la lecture d'un message enregistré de M. Henri Laugier (voir FRANCE) et la projection d'un film des Nations Unies sur les droits de l'homme. Le même jour, la radiodiffusion suisse a diffusé l'allocution de M. Laugier, ainsi qu'une allocution de M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO. Les journaux de Genève, de leur côté, ont publié des éditoriaux sur la Journée des droits de l'homme.

118. Syrie

Le Centre d'information des Nations Unies au Caire a fait connaître qu'à l'occasion de la Journée des droits de l'homme un journal syrien important a reproduit des photos extraites du film documentaire fixe des Nations Unies intitulé "La Déclaration universelle des droits de l'homme" et que les stations radiophoniques de la Syrie ont diffusé des programmes spéciaux et des causeries faites par des personnalités éminentes sur le même sujet. La Syrie a également fait partie des pays du Moyen-Orient auxquels le centre du Caire a adressé une quantité considérable de documents sur les droits de l'homme pour diffusion à la presse, aux universités, aux écoles et aux organisations non gouvernementales.

119. Turquie

Selon l'UNESCO, en Turquie, la semaine des droits de l'homme a été célébrée dans les écoles et dans les universités sous les auspices du Ministère de l'éducation nationale. L'Université d'Ankara a organisé une grande réunion et Radio Ankara a présenté des causeries et des discussions. Avant l'anniversaire, la traduction en turc de la Déclaration universelle a été distribuée dans les écoles, ce qui a permis aux autorités locales d'organiser cette célébration dans les villes et dans les villages.

120. Royaume-Uni

Le Centre d'information des Nations Unies à Londres a rendu compte partiellement de la célébration de la Journée des droits de l'homme dans le Royaume-Uni. Le programme comprenait la diffusion par les services de la BBC d'un enregistrement radiophonique d'un programme des Nations Unies, comprenant des déclarations faites par les personnalités suivantes : Mme Franklin D. Roosevelt, M. Ralph Bunche, M. Charles Malik, l'Ambassadeur Lambertus Palar (Indonésie), M. Herbert Ewart, Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande), Mme Lakshmi Menon (Inde) et M. Alex E. Easterman, Directeur politique pour Londres du Congrès juif mondial.

121. Une exposition des droits de l'homme a été organisée à Cardiff, (Pays de Galles), sous les auspices du Comité national gallois pour l'UNESCO et avec le concours du Centre d'information des Nations Unies à Londres et de l'UNESCO à Paris. Elle s'est tenue au Temple de la Paix et a été ouverte par M. Ernest Davis, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et M. David Hardman, Directeur général du Ministère de l'éducation. L'inauguration de l'exposition a été filmée et télévisée. L'exposition montrait comment, au cours des siècles, le Pays de Galles avait acquis la jouissance des droits de l'homme et retraçait l'histoire de la Déclaration universelle. Le Gouvernement français avait prêté des documents de valeur provenant de ses archives nationales. En raison de la popularité de cette exposition, la clôture a dû en être reculée jusqu'au 5 janvier 1951, et on a pris des dispositions pour envoyer cette exposition dans d'autres parties du Pays de Galles. Avant le 10 décembre 1950, le Ministère de l'éducation avait publié une traduction en gallois de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Préambule de la Constitution de l'UNESCO et l'avait adressée à toutes les autorités scolaires locales du Pays de Galles.

122. Avant la Journée des droits de l'homme, tous les professeurs et instituteurs du Royaume-Uni ont reçu du Ministère de l'éducation une circulaire qui attirait leur attention sur l'importance de la Journée des droits de l'homme, et le Centre d'information a pris l'initiative d'apposer, sur toute la correspondance qu'il envoyait, un cachet qui rappelait que le 10 décembre était la Journée des droits de l'homme.

123. Vers la même époque, la BBC a annoncé qu'elle diffuserait le documentaire radiophonique "Le document A/777" de Norman Corwin, le samedi soir 27 janvier, de 20 h. à 21 h., au cours du programme léger qui est suivi par le plus grand nombre d'auditeurs dans le pays. Le 19 janvier, la revue Radio Times, publication officielle de la BBC qui tire à 8 millions d'exemplaires, a publié un article spécial de Norman Corwin sur la préparation du documentaire "Le document A/777" ainsi qu'un avis annonçant aux auditeurs la prochaine radiodiffusion de ce document.

124. Etats-Unis d'Amérique

Par une lettre datée du 15 novembre, l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies a accusé réception de la lettre du 20 octobre du Secrétaire général des Nations Unies et a communiqué, comme pièce jointe, le texte de la proclamation présidentielle relative à la "Journée des droits de l'homme des Nations Unies" que le Président des Etats-Unis a faite en décembre 1949. Dans cette proclamation, le Président des Etats-Unis a invité le peuple des Etats-Unis à célébrer cette journée comme il convenait.

125. De son côté, le Service des relations avec l'UNESCO du Département d'Etat des Etats-Unis a envoyé aux chefs de collectivités et aux organisations publiques des suggestions pour la célébration de la Journée des droits de l'homme, ainsi qu'une liste de documents disponibles au sujet des droits de l'homme. La revue UNESCO News, publication de la Commission nationale aux Etats-Unis a, dans son numéro de décembre 1950, consacré sa couverture et de nombreuses colonnes à la commémoration de la Journée des droits de l'homme. Elle contenait un article sur les droits de l'homme de M. Georges D. Stoddard, Président de la Commission nationale aux Etats-Unis et Président de l'Université de l'Illinois. Dans cette même édition, l'UNESCO News a publié un tour d'horizon sur les activités qui ont été organisées dans les établissements d'enseignement au sujet de la Déclaration universelle par le Bureau fédéral de l'enseignement des Etats-Unis, la National Education Association, la National Catholic Education Association et le Federal Council of Churches of Christ in America.

126. Ultérieurement, l'édition de janvier de l'UNESCO News a signalé qu'un grand nombre de stations radiophoniques et des centaines d'organisations et de groupes sociaux ont tiré parti des 2.000 pochettes de documentation relative à la Journée des droits de l'homme distribuées par la Commission nationale. Vingt stations radiophoniques environ ont fait connaître leurs plans à la Commission aussitôt après avoir reçu les pochettes que celle-ci leur avait envoyées.

127. La station de télévision WTTG (Washington D.C.) a présenté un programme de la Journée des droits de l'homme dans lequel la Déclaration universelle figurait conjointement avec le programme général de l'UNESCO pour le progrès humain.

128. Une exposition spéciale commémorant la Journée des droits de l'homme a eu lieu à la Bibliothèque du Congrès. On y a présenté les textes de lois relatifs aux droits de l'homme à partir du 13ème siècle.

129. Un programme type de célébration de la Journée des droits de l'homme dans les universités a été organisé au College féminin Randolph-Macon de Lynchburg (Virginie) sous les auspices de la Commission nationale. L'assistance comprenait les professeurs, les étudiants et leurs amis, et une causerie a été faite par Mme Rachel C. Nason, expert pour les questions économiques et sociales de la Section des Nations Unies au Département d'Etat. Dans l'Utah, un groupe actif de l'Association pour l'UNESCO a organisé un programme de célébration qui embrassait toutes les écoles et toutes les églises de l'Etat.

130. La célébration de l'anniversaire au siège des Nations Unies a été diffusée par la station WNYC à New-York et dans les environs le jour même et les stations du Columbia Broadcasting System en ont diffusé l'enregistrement le samedi 17 décembre, au début de la soirée. La "Voix de l'Amérique" a également utilisé cet enregistrement dans ses programmes destinés à l'étranger.

131. La station radiophonique WORA, de Mayagüez (Porto-Rico) a fait connaître qu'elle utiliserait, le 17 décembre, la version espagnole (narration de José Ferrer) du "Document A/777". La station WCNM d'Arecibo, (Porto-Rico) avait déjà utilisé ce programme le jour de la célébration et en avait fait beaucoup d'éloges.

132. Uruguay

La Quatrième conférence régionale de la FAO et la Conférence interaméricaine de l'agriculture se tenaient à Montevideo au moment de l'anniversaire. D'après le rapport du Centre d'information des Nations Unies à Buenos-Aires, cette conférence a, au cours d'une séance solennelle, adopté une déclaration pour appuyer la Déclaration universelle, et a envoyé le texte de cette résolution au Secrétaire général.

133. Parmi les journaux uruguayens qui ont attiré l'attention du public sur l'anniversaire de la Déclaration universelle, figurent les suivants : La Tribuna Popular, El Diario, El Pais, La Mañana et Accion, tous de Montevideo. Dans certains cas, le texte de la Déclaration universelle a été reproduit intégralement. Le journal El Pais a publié un article de fond de M. Hector Motta Avellanal, gagnant d'un concours de dissertation sur les droits de l'homme organisé en Uruguay, qui a rendu visite à l'Organisation des Nations Unies en 1949; le journal La Mañana a reproduit intégralement le texte de l'allocution prononcée par M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO, au Capitole de La Havane, où il a parlé le jour anniversaire des droits de l'homme à l'occasion de la Première conférence régionale tenue par les commissions nationales de l'UNESCO dans l'hémisphère occidental.

134. URSS

Des informations adressées au Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies indiquent que la presse soviétique a publié des articles relatifs à la Déclaration universelle des droits de l'homme et que la radio de Moscou en a parlé dans ses émissions.

135. Venezuela

Répondant à la lettre du 20 octobre du Secrétaire général, le Ministre des relations extérieures a, dans une communication, fait connaître que la lettre du Secrétaire général serait portée à la connaissance du service gouvernemental compétent, qui déciderait la question de la célébration de la Journée des droits de l'homme dans les écoles du Venezuela.

136. Yougoslavie

Dans une communication adressée à l'Organisation des Nations Unies, la République populaire fédérative de Yougoslavie a fait connaître que le Gouvernement yougoslave a attiré l'attention de son peuple sur l'importance de l'activité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Tous les moyens d'information, y compris la presse, la radio et des conférences " .. ont exprimé une grande confiance dans les principes de la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et insisté sur l'élaboration du Pacte international relatif aux droits de l'homme".

137. D'après cette communication officielle, l'Association pour les Nations Unies de Belgrade a célébré la Journée des droits de l'homme avec la participation active de représentants du Gouvernement et d'institutions culturelles et sociales. Cette célébration s'est déroulée à l'Université de Kolarceva et a été marquée par une allocution de M. Bránislav Jevremovic, sous-secrétaire d'Etat à la Commission de législation et représentant de la Yougoslavie à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Dans son allocution, M. Jevremovic a fait remarquer que, pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, une assemblée internationale groupant presque tous les Etats avait proclamé une déclaration qui constitue la première étape vers une garantie complète des droits de l'homme.

138. La célébration de cet anniversaire a également été marquée par des émissions radiophoniques spéciales de Belgrade et d'autres villes et des articles dans les journaux Borba et Politika de Belgrade, Oslobodjenje en Bosnie et Herzegovine Pobjeda dans le Monténégro, Ljudska Pravica, Slovenski Porocvalec et Vestnik en Sloénie, Nova Makedonija en Macédoine, Vjesnik et Narodni List en Croatie et Glas en Serbie.
